



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 23 MAI 2019

Présents : Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Charles de COURSON, Monique DEBRAND, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Gisèle PEGURRI, Solène WAWROWSKI, Pascal TRAMONTANA, Jacky BERTON, Carole GANSTER, Olivier BUISSON, Maxime GIRONDE, Laurence LE GUINIO SQUELART, Jean-Jacques GARCIA, Marie-Anne BREMONT, André HALIPRÉ, Thierry DAUSSEUR, Georges GERARD, Martine MILLOT, Michel NICOMETTE

Représentés : Jean-François LAKOMY, Joël DELISSE, Jean-Marie TASSINARI,

Excusés : Christian BURGAIN, Sylviane HUSSON, Laurence LEBLANC, Claude DOYEN,

Absents : Marzéna FONTANIVE, Kévin LARCHER, Pierre-Marie DELABORDE, Joël CHANTEREAUX

I. INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION

La Directrice du centre de gestion de la Marne, Mme Gropetti, est venue présenter la convention en matière de sécurité et santé au travail ainsi que les obligations de fin de mandat en matière d'archivage.

II. POINT SUR LE PERSONNEL

Concernant la création des postes suivants, le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de personnel supplémentaire mais de régularisation afin d'avoir un tableau des effectifs en adéquation avec le terrain.

- a. **Création d'un emploi permanent : assistante de gestion administrative et comptable**
Temps complet. Cette création est **adoptée à l'unanimité.**
- b. **Création d'un emploi permanent : Agent d'accueil d'Agence Postale Intercommunale**
Temps non-complet : 15h. Cette création est **adoptée à l'unanimité.**
- c. **Création d'un emploi permanent : Agent de services polyvalent en milieu rural**
Temps non-complet : 13h. Cette création est **adoptée à l'unanimité.**
- d. **Création d'un emploi permanent : Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant**
Temps non-complet : 25h. Cette création est **adoptée à l'unanimité.**
- e. **Création d'un emploi permanent : Agent de déchetterie**
Temps non-complet : 21h. Cette création est **adoptée à l'unanimité.**

Il s'agit de l'agent de la déchetterie de Pargny sur Saulx qui était employé par la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle. Le transfert qui a été fait avant la fusion n'étant pas réglementaire, cet agent fait toujours partie de la 4CVS et restera dans ses effectifs.

f. Modification du RIFSEEP

Composé de 2 parties, l'IFSE (attaché aux fonctions) et le CIA (en rapport avec la manière de servir), le RIFSEEP, initialement mis en place en 2017 doit être modifié :

- En effet, lors de sa mise en place, seule l'instauration de l'IFSE était obligatoire. Désormais, l'instauration du CIA l'est aussi mais son versement reste facultatif.

- De plus, les catégories d'agents au sein de la 4CVS ont changé, la catégorie B1 disparaît et la catégorie A2 apparaît.

Ainsi, il existe 5 catégories avec des plafonds différents pour l'IFSE selon les fonctions :

A2 : montant plafond annuel de 3 000 €

B2 : montant plafond annuel de 3 000 €

C1 : montant plafond annuel de 8 500 €

C2 : montant plafond annuel de 3 000 €

C3 : montant plafond annuel de 700 €

Quant au CIA, il est plafonné à 15% du montant global du RIFSEEP pour les agents en catégorie A, 12 % pour les catégories B et 10 % pour les catégories C.

Après avis favorable du Comité technique, cette modification du RIFSEEP est **adoptée à l'unanimité**.

g. Taux d'avancement de grade 2019

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, après avis du Comité technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La commission du personnel propose, après avis favorable du comité technique, de fixer les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

Grades d'origine	Grades d'accès	Taux (%)
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	100
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	80
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	100
Adjoint Territorial d'Animation Principal 2 ^{ème} CI	Adjoint Territorial d'Animation Principal 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} CI	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} CI	100
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} CI des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} CI des Ecoles Maternelles	70

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

h. Journée de solidarité

Lors de l'institution de la journée de solidarité, il avait été laissée la possibilité aux agents non annualisés de fractionner ce temps de travail. Or, certains l'ont fait par période de 5 ou 10 minutes, ce qui est difficile à gérer. Après consultation du Comité technique, il est proposé au conseil que la journée de solidarité pourra être fractionnée, l'unité la plus petite étant la demi-heure. Chaque agent devra remettre à la DGS un tableau proposant son fractionnement.

Les conseillers communautaires font remarquer que le fractionnement par demi-heure est une unité trop petite donc difficile à contrôler. Le Président met aux voix, la proposition est rejetée avec 22 voix contre, 21 voix pour et 6 abstentions.

Le Président propose donc au conseil de fractionner la journée de solidarité à l'heure au minimum et remet aux voix. Cette proposition est **adoptée avec 43 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**.

i. Frais de mission

Lorsque les agents partent en formation de préparation aux concours, le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement. La commission du personnel propose de mettre à disposition des agents la navette lors de formation collective et ainsi ne pas prendre en charge les frais de déplacement pour ceux préférant prendre leur véhicule personnel. Par contre, la navette n'est pas mise à disposition pour les formations individuelles, les frais de déplacement sont donc pris en charge selon le tarif fiscal en vigueur. Les frais de repas sont forfaitisés à 15.25 € et les frais d'hébergement compris entre 70 et 110 € selon le lieu de la formation.

Les frais de déplacement pour se rendre à un concours ne sont pas pris en charge par la collectivité.

Cette proposition, ayant reçu un avis favorable du Comité Technique, est **adoptée à l'unanimité**.

III. DEMANDES DE SUBVENTIONS

a. Ponthion, le Palais perdu de Charlemagne :

L'association "Ponthion, le Palais Perdu de Charlemagne" a fait une demande de subvention à la 4CVS afin de créer un circuit touristique dans le village à travers 8 panneaux ayant pour thème la vie dans un palais royal raconté par le petit Charles, futur Charlemagne lors de l'entrevue entre le pape Etienne II et Pépin le Bref à Ponthion et de créer une signalétique spécifique aux deux entrées de Ponthion,

Le bureau propose au Conseil de verser une subvention à hauteur de 2 480 € afin d'aider au développement touristique de Ponthion.

Le conseil communautaire **approuve cette proposition à l'unanimité**.

b. Les fêlés du poulailler :

L'ancienne communauté de communes Côtes de Champagne et Saulx exerçait la compétence culturelle par le biais de subvention aux communes organisant des manifestations culturelles. A ce titre, la commune d'Alliancelle avait organisé un spectacle en 2016 avec l'association « Les Fêlés du Poulailler », une subvention de 400 € leur avait été accordée selon les règles de calcul en vigueur à l'époque mais n'a jamais été versée à la commune. Le Maire d'Alliancelle souhaiterait que cette subvention soit versée directement à l'association.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

c. Décision modificative

Afin d'honorer ces deux subventions, il est nécessaire de prendre la DM suivante :

Compte 60633 fournitures de voirie	- 2 880 €
Compte 6574 subventions	+ 2 880 €

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

IV. POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

a. STEP d'Heiltz le Maurupt

Les travaux pour la réhabilitation de la STEP d'Heiltz le Maurupt ont pris beaucoup de retard avec les levés topographiques notamment mais aussi avec le dossier Loi sur l'Eau.

Le dossier de consultation sera prêt pour le 11 juin, les 2 opérations administratives concomitantes (plan de zonage d'assainissement et marché de reconstruction de la station) vont se terminer. Le début des travaux est prévu en octobre pour une mise en service au printemps 2020.

La réfection des réseaux d'eau usées devraient avoir un coût d'environ 200 000 € ce qui tient dans l'enveloppe initial de la construction de la STEP.

b. Programmations des investissements

La DDT de la Marne a signifié à la 4CVS des arrêtés préfectoraux de mise en demeure de réhabiliter les stations de Vauclerc et Pargny pour 2021.

Concernant Pargny sur Saulx, il faut attendre les résultats de l'étude Artélia qui devrait être terminée d'ici 1 an. Ainsi la 4CVS connaîtra l'ampleur des travaux à réaliser et pourra, dès lors, choisir un maître d'œuvre.

Pour Vauclerc, le bureau A2R doit réaliser un avant-projet sommaire afin de voir l'étendue des travaux à réaliser sur la station et éventuellement sur les réseaux.

V. POINT SUR LA VOIRIE

a. Travaux 2017

Les travaux de Saint Lumier en Champagne sont terminés et réceptionnés

b. Travaux 2018 et traverse St Lumier/Bassuet

Pour le lot 1 (Sermaize les Bains, St Lumier la Populeuse et St Quentin les Marais), les travaux sont terminés, nous attendons les accostages d'Eurovia.

Pour le lot 2, les travaux sont terminés et réceptionnés à Heiltz l'Evêque, Pargny, Sermaize, Vitry en Perthois et Merlaut. Ils sont terminés à Heiltz le Maurupt et Saint Amand mais pas encore réceptionnés. Les travaux de Changy sont reportés en attente des travaux sur le réseau d'eau potable en septembre. Pour la Route de St Lumier à Bassuet, les travaux seront réalisés après le Tour de France, la solution proposée n'étant pas satisfaisante, la Marnaise doit faire une autre proposition. Les travaux d'Etrepy sont en cours depuis le 15 mai.

c. Travaux 2019

Pour le lot 1 remporté par la Marnaise, les travaux de Vanault les Dames devraient démarrer en juin et durer 3 mois. Pour Bassu, ils devraient être réalisés de septembre à novembre 2019.

Pour le lot 2 remporté par Eurovia, la 4CVS est en attente de la réunion de programmation.

d. Travaux 2020

Le Président rappelle que les APS pour les travaux de voirie 2020 doivent parvenir à la 4CVS accompagnés d'une délibération du conseil municipal avant le 15 juin 2019. La 4CVS a pour le moment les APS de Val de Vière, Vanault le Châtel, Charmont, Vauclerc et Sogny en l'Angle.

VI. QUESTIONS DIVERSES

a. Centre de secours

Comme évoqué lors du précédent conseil, le SDIS projette de réhabiliter le centre de secours de Vitry le François pour 4.7 millions HT soit un investissement net de subvention de 2 820 000 €. Deux méthodes de calcul ont été appliquées par le SDIS pour la répartition du coût, selon le potentiel fiscal ou selon le potentiel financier soit respectivement 240 222.29 € et 240 856.70 €.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

AURA LIEU LE JEUDI 4 JUILLET 2019 A 20H30